

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Retiré

AMENDEMENT

N° II-AC163

présenté par
Mme Calvez et M. Fait**ARTICLE 35****ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	200 000 000
Enseignement technique agricole	0	0
Orientation des élèves (<i>ligne nouvelle</i>)	200 000 000	0
TOTAUX	200 000 000	200 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel vise à permettre la création d'une nouvelle ligne budgétaire spécifiquement dédiée à l'orientation des jeunes élèves en France en substituant en AE et en CP 200

millions d'euros à l'action 8 (hors T2) « Logistique, système d'information, immobilier » du programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale » pour abonder ce nouveau programme.

Dans le cadre d'une politique d'émancipation et d'égalité des chances, des actions majeurs en faveur de l'orientation ont été prises depuis le début du premier quinquennat d'Emmanuel Macron : semaine de l'orientation, 54h dédiées à l'accompagnement et à l'orientation au lycée, la compétence de l'information sur l'orientation dévolue aux Régions avec la loi « Liberté de choisir son avenir professionnel », l'expérimentation de la découverte des métiers dès la 5^{ème}, création des bureaux des entreprises, développement du mentorat, lancement de la plateforme Parcoursup etc...

Pourtant, leur application peut rencontrer encore de nombreux obstacles, par manque de temps et de moyens qui lui sont spécifiquement dédiés. Or, face à un système éducatif complexe, offrant un large éventail de filières, de formations, et de métiers, et rendant la prise de décision parfois difficile, l'orientation est encore plus ardue auprès des élèves issus de milieux défavorisés, qui disposent souvent de moins d'accès aux informations leur permettant de prendre des décisions éclairées sur le parcours le plus adéquat à leurs aspirations, pouvant conduire à des abandons scolaires et à une insatisfaction générale. De même, la manque d'informations complètes sur les différentes perspectives d'avenir mène également à un problème d'autocensure parmi les élèves, créant une réelle disparité au sein de certaines filières une fois arrivés dans le monde du travail, expliquant par exemple le manque de parité au sein des filières scientifiques encore trop peu féminisées aujourd'hui.

Aussi, l'orientation des élèves nécessite la mise en place de réels financements, en complément de ceux que les Régions doivent y consacrer, permettant de multiplier les actions de découverte des métiers au sein des écoles, collèges et lycées de France, tout en renforçant les liens pouvant exister entre les acteurs du monde économique, des associations et du secteur éducatif. Si des initiatives sont d'ores et déjà mises en place telle que la généralisation des modules de « Découverte des métiers » dans les classes de 5^{ème} dès la rentrée 2024, il apparaît essentiel de concentrer les financements permettant d'accroître les expériences d'observation et de contact avec les professionnels pour stimuler la motivation des élèves en leur montrant la pertinence de leur éducation tout en les préparant à la réalité du monde du travail.

Cet amendement vise ainsi à favoriser la mise en place concrète d'actions de découverte des métiers et d'amélioration de l'orientation des élèves en France afin de favoriser la réussite scolaire, de réduire les inégalités, et d'aligner l'éducation sur les besoins du marché du travail, dans le but de contribuer à l'épanouissement des élèves ainsi qu'au développement économique du pays.